Vacances de NOEL 2026

Fiche de Souhaits

La Maison de l'Enfance est ouverte

Du 21 au 24 décembre : 4 jours

!!! Fermeture à 16H30 le jeudi 24 décembre

NOM ……Prénom ……..Date naissance ……

NOM ……Prénom ……..Date naissance ……

NOM ……Prénom ……..Date naissance ……

Les inscriptions se font par période, en journée complète. Il n'est pas possible d'inscrire les enfants en journée isolée. **Le règlement se fait à l'inscription**, par virement bancaire, chèque, ANCV ou ECESU.

Seul le règlement valide l'inscription. Il doit être fait dans les 24 heures après l'inscription.

En cas de désistement, d'annulation après l'inscription, le montant total sera retenu.

En cas de maladie, un avoir sera possible sur présentation d'un certificat médical dans les 24 heures qui suit l'absence mais la somme de 20.00€ sera retenue pour frais administratif.

Il n'y a pas d'avoir possible si règlement même partiel en ANCV, ECESU ou participation CE : la somme totale reste acquise par la Maison de l'Enfance

Une seule période	Lundi 21 au jeudi 24 décembre	Nombre de jours : 4	

Si votre inscription est validée, nous vous communiquerons le montant à nous devoir.

Merci de privilégier le virement bancaire.

Suite à certains abus, le règlement devra être fait dans les 24 heures sinon la place sera à nouveau proposée.

Lyon le…… Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».